

Règlement de l'opération jeu « le ticket gagnant pour la fibre »

Quelle est la durée du jeu ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est Le Technopôle – 13-15 avenue du Maréchal Juin – 92360 Meudon-la-Forêt, organise le jeu « **Le ticket gagnant pour la fibre** » du **13/04/2026 à 10h au 26/04/2026 avril à 20h.**

Qui peut participer ?

Le jeu est avec obligation d'achat.

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, dont l'adresse de souscription se situe dans une commune éligible (liste des communes éligibles disponible via ce lien [Liste-ODR-APC-4-mois-offerts-lot-3-affichage.pdf](#)), et appartenant à l'un des profils suivants sous réserve d'éligibilité à la fibre :

- Clients DSL Bouygues Telecom : Personne actuellement cliente Bouygues Telecom sur la technologie DSL
- Prospects DSL : Personne actuellement cliente chez un opérateur concurrent sur la technologie DSL
- Prospects fibre : Personne actuellement cliente chez un autre opérateur concurrent

À l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles.

Une seule participation par personne est admise.

Comment participer ?

Pour participer au jeu, vous devez :

- Vous rendre en boutique
- Demander à un conseiller de participer au jeu « Le ticket gagnant pour la fibre »
- Vérifier votre éligibilité au Jeu en entrant votre code postal afin de vérifier que l'adresse se situe dans une commune éligible
- Si vous êtes éligible, vous pourrez remplir le formulaire (nom, prénom, mail) et spécifier votre type de contrat (les clients fibre Bouygues Telecom ne sont pas éligibles à participer)
- Enfin, grattez la bobine pour découvrir votre gain

Veillez noter que

- La délivrance du lot est conditionnée à la souscription auprès de Bouygues Telecom entre le 13/04/2026 et le 25/05/2026 d'une des offres Fibre suivantes (ci-après « offre Fibre ») :

- **BBox Fit fibre** sous réserve d'éligibilité en fibre jusqu'au domicile et de raccordement. **Engagement 1 an**. Frais de mise en service : 48€ frais de résiliation : 68€
 - **BBox Must fibre** sous réserve d'éligibilité en fibre jusqu'au domicile et de raccordement. **Engagement 1 an**. Frais de mise en service : 48€ frais de résiliation : 68€
 - **Bbox Ultym** : sous réserve d'éligibilité en fibre jusqu'au domicile et de raccordement. **Engagement 1 an**. Frais de mise en service : 48€ frais de résiliation : 68€
 - **Bbox Fin de série** : sous réserve d'éligibilité en fibre jusqu'au domicile et de raccordement. **Engagement 1 an**. Frais de mise en service : 48€ frais de résiliation : 68€
- En cas de résiliation avant la fin de la période d'engagement, perte des remises et facturation des mois restants dus au tarif mensuel de l'offre hors promotion (et hors location box).
 - Les souscriptions à des offres fibres via le CIC, le Crédit Mutuel ou La Poste Mobile ne sont pas compatibles avec l'obtention de gains.

Quels sont les lots offerts ?

Les lots mis en jeu sont :

- (i) **"1 an offert"** (remise sur facture d'un montant équivalent à 12 mois du prix TTC de l'offre Fibre souscrite appliquée dans les conditions décrites ci-dessous),
- (ii) **"4 mois offerts"** (remise sur facture d'un montant équivalent 4 mois du prix TTC de l'offre Fibre souscrite appliquée dans les conditions décrites ci-dessous),
- (iii) **une batterie externe.**

Lot 1 an offert" —

Le nombre de dotation « 1 an offert » s'élève à 10.

Remise sur facture d'un montant équivalent à 12 mois d'abonnement fibre, calculée sur la base du prix public TTC catalogue de l'offre Fibre souscrite au moment de la souscription. Hors frais de mise en service, équipements, pénalités et résiliation et hors éventuelles options et services souscrits en complément.

- Affectation : Imputation sur les factures successives de l'offre Fibre ainsi que, le cas échéant, sur les options et services souscrits en complément et figurant sur la facture de votre Bbox jusqu'à épuisement du montant. En pareil cas, le montant de la remise peut être épuisé avant l'écoulement des 12 mois.
- Mise en place de la remise : Soumis à l'activation des services dans le logement ainsi qu'à un délai de traitement supplémentaire de 15 jours.

Lot “ 4 mois offerts” —

Le nombre de dotation « 4 mois offerts » s’élève à 40.

Remise sur facture d’un montant équivalent à 4 mois d’abonnement fibre, calculée sur la base du prix public TTC catalogue de l’offre Fibre souscrite au moment de la souscription. Hors frais de mise en service, équipements, pénalités et résiliation et hors éventuelles options et services souscrits en complément.

- Affectation : Imputation sur les factures successives de l’offre Fibre ainsi que, le cas échéant, sur les options et services souscrits en compléments et figurant sur la facture de votre Bbox jusqu’à épuisement du montant. En pareil cas, le montant de la remise peut être épuisé avant l’écoulement des 12 mois.
- Mise en place de la remise : Soumis à l’activation des services dans le logement ainsi qu’à un délai de traitement supplémentaire de 15 jours.

6.3. Lot “Batterie externe”

Le nombre de dotation « Batterie externe » s’élève à 3500.

- **Caractéristiques.** Batterie externe d’une valeur de 14,99 € TTC.
- **Retrait.** En boutique, au plus tard le 25 mai, sur présentation d’une pièce d’identité, de la preuve de souscription à une offre Fibre et du mail de confirmation reçu après la participation au jeu.
- **Non-retrait.** Passé ce délai, le lot sera perdu sans compensation.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces. Ces lots peuvent être remplacés par d’autres d’une valeur équivalente.

Pour bénéficier des mois offerts gagnés, deux scénarios sont possibles :

- Vous n’êtes pas encore client fibre Bouygues Telecom : vous devez souscrire une offre Fit, Must, Ultym ou une offre fin de série avant le 25 mai. Passé ce délai vous ne pourrez plus récupérer vos gains.
- Vous avez déjà souscrit avant de participer au jeu : votre gain sera appliqué sur vos factures fibre en prenant en compte les délais de traitement mentionnés ci-dessus. Seules les souscriptions effectuées entre le 13 avril et le 25 mai permettent de bénéficier des lots.

Une seule participation étant admise, vous ne pouvez gagner qu’une seule fois.

Qui contacter ?

Pour toute question relative au jeu, contactez : jeux.concours@bouyguetelecom.fr

Quelles sont les informations pratiques à connaître ?

Bouygues Telecom assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc...) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation à l'opération. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services. Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en Irlande par notre prestataire Kimple via l'hébergeur Azure. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée :

- De 19 mois à compter de la participation pour les participants non sélectionnés ;
- De 19 mois à compter de la participation pour les participants sélectionnés.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : dpo@bouyguetelecom.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, [vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.](#)

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité des données et de cookies, voir : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>.

Pour plus d'informations sur nos politiques de confidentialité des données et de cookies, voir :

Notre politique d'utilisation des données personnelles : [Politique d'utilisation des données personnelles - Corporate - Bouygues Telecom](#) ;